

COMMUNE
DE
BELLENGREVILLE



bellen**greville**
Val ès dunes

5 juin 2026 – 17h30

Procès-Verbal

Le Conseil Municipal a été légalement convoqué le 26 mai 2026.

Le Conseil Municipal s'est réuni le 5 juin deux mil vingt-six à 17h30, en séance publique, sous la présidence de M. Dominique PIAT.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 18

Présents : Mme Nadine BOUDESSEUL, M. Jean-Philippe CARDONNEL, Mme Lydie CHRISTY, M. Nicolas GUERARD, Mme Julie HARDY, Mme Laetitia LEPLUMEY, M. Stéphane NOEL, M. Dominique PIAT, M. Paul RENOU, Mme Nelly ROGER, Mme Florence SERANDOUR, , M. Frédéric VILLEROY

Absents et représentés : M. Pascal BERNIE, Mme Marie-Andrée COIC, M. Maxime JAGU, Mme Nathaly MONROCQ, Mme Marine THOMAS

Absents excusés : M. Philippe PESQUEREL

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 17h30

🚩 Monsieur le Maire précise à l'assemblée que le procès-verbal de la réunion du 27 avril 2026 a été transmis par mail pour lecture aux membres du Conseil Municipal. Le PV est adopté à l'unanimité des membres présents.

🚩 **Ordre du jour de la séance :**

- Affaires générales – Désignation des délégués de conseils municipaux aux élections sénatoriales
- Affaires générales – Adoption du règlement intérieur du conseil municipal
- Finances – Décision modificative n°1
- Questions diverses

🚩 Les conseillers présents ont procédé, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, à la désignation de Monsieur Frédéric VILLEROY, en qualité de secrétaire de séance. En outre, il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, en qualité d'auxiliaire pris en dehors du Conseil, Mme Marion SECEMBER, Secrétaire Générale, qui assistera à la séance, mais sans participer aux délibérations.

2026/06/01 - AFFAIRES GENERALES – DESIGNATION DES DELEGUES DE CONSEILS MUNICIPAUX AUX ELECTIONS SENATORIALES

1. Mise en place du bureau électoral

Le maire a rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir MM Dominique PIAT et Michel LAINE et Nicolas GUERARD et Paul RENOU.

2. Mode de scrutin

Le maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Le maire a indiqué que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le cas échéant l'article L. 290-1 ou L. 290-2, le conseil municipal devait élire 5 délégués et 3 suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués (ou délégués supplémentaires) et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète (art. L. 289 du code électoral).

Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, le maire a constaté que 1 liste de candidats avait été déposée.

3. Déroulement du scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe ou d'un seul bulletin plié. Le président a constaté, sans toucher l'enveloppe ou le bulletin, que le conseiller municipal l'a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

4. Élection des délégués (ou délégués supplémentaires) et des suppléants

4.1. Résultats de l'élection

a. Nombre de conseillers présents et représentés	18
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	0
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne)	18
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
f. Nombre de suffrages exprimés [$c - (d + e)$]	18

NOM DE LA LISTE OU DU CANDIDAT TÊTE DE LISTE	Suffrages obtenus	Nombre de délégués obtenus	Nombre de suppléants obtenus
Dominique PIAT	18	5	3

4.2. Proclamation des élus

Le maire a proclamé élus délégués les candidats des listes ayant obtenu des mandats de délégués dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de délégués obtenus, conformément à la feuille de proclamation nominative jointe au présent procès-verbal.

Il a ensuite proclamé élus suppléants les autres candidats des listes pris à la suite du dernier candidat élu délégué dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de suppléants obtenus, conformément à la feuille de proclamation nominative également jointe en annexe.

VOTE		Dont pouvoirs
Votants	18	5
Pour	18	5
Contre	0	
Abstention	0	

2026/06/02 – AFFAIRES GENERALES – ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le projet de règlement intérieur est présenté aux conseillers municipaux, qui en ont pris connaissance au préalable.

Le Conseil municipal, à l'unanimité après délibération

- **VALIDE** le règlement intérieur.

VOTE		Dont pouvoirs
Votants	18	5
Pour	18	5
Contre	0	
Abstention	0	

2026/06/03 – FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°1

Le conseil municipal,

VU l'article 1612-11 du code général des collectivités territoriales,
VU la nomenclature comptable M57,
VU la délibération n°2026/04/04 du 27 avril 2026 relative au vote du budget primitif 2026,
CONSIDERANT qu'il y a lieu de tenir compte de modifications à apporter depuis le vote du budget primitif 2026,

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire et après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
002 résultat de fonctionnement reporté		- 279 980.55 €
615228 entretien, réparations autres bâtiments	- 279 980.55 €	

VOTE		Dont pouvoirs
Votants	18	5
Pour	18	5
Contre	0	
Abstention	0	

Questions diverses :

1- INSTALLATION DE CASIERS CONNECTES A BELLENGREVILLE

Par courrier du 20 mai 2026, Monsieur Rudy OBZERA a fait savoir à la mairie qu'il souhaitait installer des casiers connectés contenant des plats préparés sur le territoire de la commune de Bellegreville.

Les membres du conseil municipal ne sont pas opposés à cette proposition mais souhaitent rencontrer l'administré afin d'obtenir plus de renseignements avant de délibérer.

COMMUNICATION ET INFORMATION DIVERSES DU MAIRE OU DE SES ADJOINTS NE DONNANT PAS LIEU A DELIBERATION

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h00.

Le secrétaire de séance,
M Frédéric VILLEROY



Le Maire,
Dominique PIAT
Chevalier dans l'ordre national du mérite




